

Apprentissage des jeunes : la campagne 2011-2012 démarre mal

Le mois de juillet a été mauvais pour l'alternance. Le ministère du Travail a enregistré un tiers de contrats en moins par rapport à juillet 2010. C'est pour les contrats de professionnalisation que le coup de frein a été le plus marqué : 3.677 ont été recensés, soit moitié moins qu'en juillet 2010 (et même 60 % de moins pour les contrats conclus par des jeunes). Pour l'instant, la situation n'est cependant pas critique. Sur les sept premiers mois de l'année, avec 49.340 contrats recensés, dont 35.990 concernant des jeunes, on est dans la même épure qu'en 2010. Mais c'est grâce à un début d'année très dynamique, car juin n'a été qu'à peine meilleur que juillet.

Du côté de l'apprentissage, le coup de frein a été enclenché plus tôt. Si les mois de janvier et février ont été en ligne avec l'an dernier, il y a eu un décrochage dès le mois de mars. Sur juillet, 8.278 contrats ont été recensés, soit 20 % de moins qu'un an auparavant, et même un niveau légèrement en deçà de juillet 2009, en pleine crise...

Il est évidemment trop tôt pour faire des pronostics sur la campagne 2011-2012, mais il est clair qu'elle a mal démarré. C'est d'autant plus inquiétant que le 1^{er} mars sont entrées en vigueur l'exonération de charges pour l'embauche d'alternants supplémentaires pour les PME de moins de 250 salariés et l'aide de

2.000 euros sur les contrats de professionnalisation pour les plus de 45 ans, qui n'ont pour l'instant été utilisées que pour 10.000 contrats au total. En outre, en juillet, la crise de l'euro n'était pas encore à son apogée.

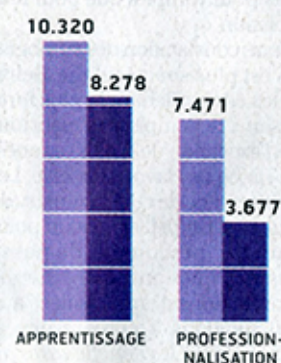
Approcher les chiffres de 2008

L'essentiel d'une campagne sur l'alternance se joue en septembre et octobre, comme le souligne la ministre auprès chargée de la formation professionnelle, Nadine Morano (voir ci-dessous). La piètre performance de juin-juillet place la barre d'autant plus haut pour la rentrée. Le gouvernement se garde, du reste, de se fixer un objectif chiffré pour cette année, s'en tenant à

LES CONTRATS EN ALTERNANCE

EN NOMBRE

■ JUILLET 2010 ■ JUILLET 2011



« LES ÉCHOS » / SOURCE : DARES

celui de « parvenir à 800.000 jeunes en alternance d'ici à 2015 », comme le rappelle Nadine Morano, ce qui revient à augmenter d'un tiers les entrées en apprentissage ou professionnalisation. Mais pour l'heure, l'enjeu reste de décoller du plancher des 420.000 entrées constatées peu ou prou en 2009 comme en 2010, pour s'approcher du record de 2008, où plus de 470.000 contrats en alternance avaient été recensés.

Hier, c'est d'un autre sujet que se préoccupaient les syndicats : FO et la CFDT ont protesté contre la publication de l'arrêté réduisant le nombre de trimestres validés pour la retraite dont bénéficient les apprentis dans le cadre de la réforme de 2010. L. DE C.

« Le développement de l'alternance mérite la mobilisation générale »

Les formations en alternance n'ont toujours pas décollé. N'êtes-vous pas inquiète ?

La dernière campagne s'est bien passée. De juin 2010 à juin 2011, le nombre d'alternants a progressé de 2,8 %. Les contrats de professionnalisation ont été très dynamiques et, du côté de l'apprentissage, on note une légère hausse. Malgré la situation économique difficile, je reste optimiste au vu des créations d'emploi comme de la progression de la masse salariale. Mais il nous faut évidemment aller plus loin. Sous l'impulsion du Premier ministre, nous appelons à la mobilisation générale. Septembre et octobre seront cruciaux pour les formations en alternance.



INTERVIEW

NADINE MORANO

MINISTRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

« Nous avons déjà signé des contrats d'objectif et de moyens avec 12 régions et engagé 678 millions d'euros sur 1,7 milliard d'euros prévu. »

Quel objectif vous fixez-vous pour la fin de l'année ?

Notre objectif, annoncé par le président de la République, est de parvenir à 800.000 jeunes en alternance d'ici à 2015. C'est un horizon à moyen terme qui implique une véritable transformation culturelle. C'est pour cela que nous avons lancé une campagne de communication nationale en mai auprès des jeunes et de leurs familles. Je me félicite que, aujourd'hui, 65 % des jeunes déclarent avoir envie de suivre une formation en alternance, que 91 % des parents se déclarent

prêts à la recommander à leurs enfants.

Le plus gros du travail n'est-il pas de convaincre les employeurs ?

Surtout de les inciter... Je le répète, le développement de l'alternance mérite la mobilisation générale ! Des secteurs comme l'artisanat, le bâtiment, la métallurgie ou la chimie impulsent une vraie dynamique. Pour aider les entreprises, nous avons mis en place des mesures d'accompagnement financier.

Et pour faciliter l'accueil des jeunes apprentis dans l'entreprise, dans quelques jours va sortir un décret portant sur la durée d'expérience requise pour être maître d'apprentissage. Enfin, nous allons lancer avec Xavier Bertrand une grande campagne de communication à destination des entreprises. Cela s'ajoute au maintien du dispositif très efficace des développeurs de l'apprentissage dont la convention a été prolongée le 17 mai avec les chambres des métiers. Nous allons faire de même avec les chambres

de commerce et d'industrie le 29 septembre.

Vous évoquez les bons élèves.

Il n'y en a pas de mauvais ?

Aucun secteur n'est réfractaire. Sur l'alternance, il y a un consensus des partenaires sociaux, des branches professionnelles comme des chambres consulaires.

Pourtant, certains jeunes peinent à trouver un employeur...

D'où la nécessité de bien les informer et les orienter : le site Internet de Pôle emploi dispose d'une carte de France des offres de postes en alternance ; quant au portail contrats-alternance.gouv.fr, il recense plus de 40.000 offres. Par ailleurs, grâce à la loi Cherpion, un jeune qui n'a pas trouvé d'employeur dès la rentrée peut démarrer malgré tout son apprentissage avec le statut de stagiaire au sein de son CFA. De plus, je réunirai les missions locales le 28 septembre pour qu'elles prennent toute leur part dans l'accompagnement des jeunes vers l'alternance.

Où en êtes-vous de vos négociations avec les régions ?

Je me félicite d'avoir obtenu au-delà des clivages partisans, la mobilisation de beaucoup de régions à nos côtés, pour nos jeu-

nes. Nous avons déjà signé des contrats d'objectif et de moyens avec 12 d'entre elles et engagé 678 millions d'euros dans ces COM sur 1,7 milliard d'euros que nous avons prévu d'y consacrer. Les régions financent à parité pour la première fois : auparavant, face à 1 euro de l'Etat, elles finançaient en moyenne 25 centimes. Ces 12 accords portent déjà sur un objectif de 217.000 d'ici à 2015, soit une progression de 27 % par rapport aux précédents.

Le remodelage des Opcva touche à sa fin. Il subsiste un blocage sur la possibilité de laisser une autonomie aux branches en leur sein. Comment le régler ? Conformément à l'engagement des partenaires sociaux et des parlementaires, le gouvernement a souhaité un regroupement cohérent des moyens de la formation pour accroître leur efficacité. J'ai entendu la revendication légitime d'un certain nombre d'Opcva de mieux prendre en compte le niveau régional. Le Code du travail va donc être modifié en ce sens via une disposition réglementaire. En revanche, laisser une autonomie aux branches au sein des Opcva contreviendrait à la logique de la réforme.

PROPOS RECUEILLIS PAR
LEILA DE COMARMOND